

Département  
de  
Vaucluse  
-----

VILLE D'ORANGE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 12 Décembre 2023

Arrondissement  
d'AVIGNON

N° 954

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le 12 Décembre à 9 heures 10, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de M. Yann BOMPARD, Maire-Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : **Étaient présents** :

- En exercice : 17
- Présents : 11
- Votants : 12

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD.  
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,  
Chantal GRABNER, Christiane JOUFFRE, Aubierge  
POULAIN, Marie-Paule ZIMMERMANN.  
Messieurs Christian COSTE, Armand BEGUELIN,  
Alain DURAND, Michel COMMUNAL.

Refus de vote : 0  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 12

**Étaient absents excusés** :

Messieurs Xavier MARQUOT, Jonathan ARGENSON  
et Olivier CALAY-ROCHE

Mesdames Françoise NICOLAÏ, Eliane DELOY et  
Catherine GASPA

Certifié exécutoire par le  
Président,  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture le :  
Et de la Publication le :

**Pouvoir** :

Mme DELOY donne pouvoir à Mme EICKMAYER



**Convention de coopération entre le Département de Vaucluse, Pôle  
emploi et le CCAS d'Orange pour l'année 2024**

## LA SEANCE SE POURSUIT

Vu la délibération n°908 approuvant la convention de coopération entre le Département de Vaucluse, Pôle emploi et le CCAS d'Orange pour l'année 2023 sur la mise en œuvre de l'accompagnement global,

Pour mémoire, l'accompagnement global s'adresse aux demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et l'accès à l'emploi, nécessitant une prise en charge articulée par deux professionnels un intervenant social qui accompagne les demandeurs d'emploi sur les sujets sociaux, et un conseiller Pôle emploi dédié qui accompagne les demandeurs d'emploi sur les sujets emploi, orientation et formation.

Sachant que le Département a pour volonté de reconduire le conventionnement CCAS vers l'accompagnement global pour mettre l'emploi au cœur des parcours sociaux, en associant un professionnel de Pôle emploi et un travailleur social mobilisé sur la levée des freins périphériques,

Une convention aura pour objet de préciser les conditions de coopération à la mise en œuvre de l'accompagnement global entre le Département de Vaucluse, Pôle emploi et le CCAS. Le Département participera financièrement au fonctionnement du CCAS dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement global, pour un montant maximal de 60 000 € au titre de l'année 2024, à raison de 2 ETP de travailleurs sociaux dédiés à l'accompagnement global, pour un accompagnement maximum de 280 demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA.

Considérant que pour assurer une pérennité financière et obtenir un financement sur cette action commune avec Pôle emploi, il y a lieu de faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental de Vaucluse,

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration :**

- **APPROUVE** à l'unanimité le dispositif permettant au CCAS de la ville d'Orange de mettre en œuvre l'accompagnement global entre le Département de Vaucluse, Pôle emploi et le CCAS.
- **SOLLICITE** une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental de Vaucluse pour permettre au CCAS de faire face aux dépenses liées au dispositif.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer la demande de subvention, la convention et tous les documents s'y rapportant.
- **PRECISE** que les recettes seront imputées au chapitre 74 « Dotations et participations ».

**Suivent les signatures pour copie conforme,**

La secrétaire de séance  
Chantal GRABNER



Le Président du CCAS,  
Yann BOMPARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*